

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 FEVRIER 2019**

Date de convocation : 12 février 2019	Nombre de conseillers : en exercice : 11
Date d'affichage du compte-rendu : 20 FEV. 2019	présents : 08 votants : 09

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit février à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents : LOUIS Thierry – BARJOL Chantal - GILLES Christophe – POZZO Maryvonne – LECLERC Joël - DIEUL Sandrine – GOYER Muriel– AUCRETERRE Stéphane formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
LEMAITRE Philippe a donné procuration de vote à GILLES Christophe.
GOUBERT Eric.

Absente : MESNAGE Dominique.

Secrétaire de séance :
AUCRETERRE Stéphane.

Délibérations prises à l'unanimité des votants :

- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal commune 2019
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour accomplir l'ensemble des démarches administratives liées au projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école communale par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche
- ✓ choix de l'entreprise Kunkel pour l'achat de bois de la forêt communale
- ✓ détermination des dates du marché saisonnier et des fêtes estivales pour l'année 2019
- ✓ modification de la régie de recettes relative à l'encaissement des emplacements attribués aux commerçants ambulants pendant le marché estival
- ✓ modification des tarifs des emplacements des industriels forains pour l'été
- ✓ recrutement d'une personne pour le service technique pour remplacer un agent faisant valoir ses droits à la retraite
- ✓ avis favorable sur l'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour signer le compromis de vente de l'épicerie communale de la plage en y faisant mention des sommes restant dues à la commune par les locataires
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour accomplir l'ensemble des démarches administratives liées à la conclusion d'un nouveau bail commercial avec un nouveau locataire

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
le 18 février 2019,
Le Maire,
Thierry LOUIS



AFFICHÉ LE : 20/02/2019...
RETRAIT D'AFFICHAGE LE : 19/03/
2019
Le Maire,